



## REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-05 portant permis de stationnement - travaux du pôle médical

L'adjoint au Maire de la commune d'Aubiet ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2, et L. 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant les travaux de construction du pôle médical avenue du Groupe Scolaire ;

Considérant l'intervention prévue de l'entreprise DA COSTA BATIMENT pour la réalisation des enduits de façades pour la période du 27 janvier 2025 au 7 février 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et de permettre le bon déroulement des travaux ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Du lundi 27 janvier 2025 au vendredi 07 février 2025 l'entreprise DA COSTA BATIMENT est autorisée à procéder aux travaux d'enduits des façades du pôle médical situé avenue du Groupe Scolaire.

**ARTICLE 2** - Dans le cadre de ces travaux les emplacements de stationnement situés avenue du Groupe Scolaire - le long du bâtiment du pôle médical - seront strictement réservés à l'entreprise DA COSTA BATIMENT.

**ARTICLE 3** - La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 4** - L'entreprise DA COSTA devra remettre les lieux dans leur état primitif, les dommages résultant de son intervention devront être repris par ses soins et à ses frais dès l'achèvement des travaux.

**ARTICLE 5** - L'entreprise DA COSTA BATIMENT est occupant temporaire du domaine public et veillera à réserver les droits des tiers.

**ARTICLE 6** - M. l'adjoint au Maire et M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GIMONT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubiet, le 20 janvier 2025

Yann DUCOURNAU  
Adjoint délégué à l'urbanisme

